

Articles 8 et 10 de la CEDH: comparaison

Par **Adnan**, le **24/03/2012** à **20:01**

Texte supprimé

Par **bulle**, le **25/03/2012** à **07:35**

Bonjour,

Selon la charte du forum:

[citation]7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. **Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place** ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela [fluo]**nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller.**[/fluo] Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.

Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite). [/citation]

Donc si vous avez un plan détaillé, nous l'attendons.

Par **Camille**, le **26/03/2012** à **07:49**

Bonjour,

[citation]Je suis un étudiant de 1ère année...

[/citation]

[citation]nous l'attendons.

[/citation]

Sans oublier le bon usage des accents... [smile31]